



Commune de Chavannes-de-Bogis

MUNICIPALITE

Tél. 022 960 75 00
Fax 022 960 75 05
greffe@chavannes-de-bogis.ch

PREAVIS MUNICIPAL N° 1/19

Comptes 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'avantage de vous présenter les comptes et le rapport de gestion pour 2018. Ils sont annexés à ce préavis **pour approbation**.

L'exercice 2018 s'est soldé par un

excédent réel des revenus de CHF 492'634.71

alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 1'179'337.00.

Cet excellent résultat s'explique notamment par les écarts suivants par rapport au budget :

- la facture de péréquation inférieure au budget de 300 KCHF ;
- le rendement des bâtiments meilleur que prévu : + 69 KCHF ;
- le coût de l'instruction publique inférieur de 64 KCHF ;
- la facture sociale inférieure de 1'000 KCHF !! .

La Municipalité a dès lors décidé de procéder à différents amortissements complémentaires :

Excédent réel des revenus	CHF 492'634.71
- Amort.complémentaire de l'Auberge (rénovation)	(CHF 144'481.55)
- Amort.solde de la participation au Réseau haut débit Swisscom	(CHF 140'573.40)
- Amort.complémentaire de la nouvelle Ecole	(CHF 90'000.00)
- Amort.complémentaire de la Voirie	<u>(CHF 103'500.00)</u>
Amortissements complémentaires	(CHF 478'554.95)
Résultat final de l'exercice 2018	CHF 14'079.76

Des explications plus détaillées vous sont fournies dans le rapport de gestion. Vous y trouverez également :

- Le résumé des comptes 2018 ;
- Le tableau des investissements ;
- La liste des associations intercommunales auxquelles nous sommes associés ;
- La liste des engagements hors bilan de notre commune.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

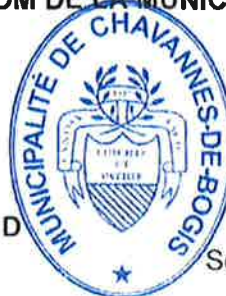
Le Conseil communal de Chavannes-de-Bogis

- Vu** le préavis municipal N° 1/19 – comptes 2018
- Où** le rapport de la commission de gestion
- Considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour
- Décide**
1. d'approuver la gestion de l'exercice 2018 et d'en donner décharge à la Municipalité ;
 2. d'approuver les comptes de l'exercice 2018 de la bourse communale.

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 3 juin 2019 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE


Alain BARRAUD
Syndic




Catherine AEBI
Secrétaire communale

Comptes 2018
Rapport de gestion